

Délibération n°  
2024.021

Séance du 15/02/2024  
N° ordre : 02



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 24  
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

|            |    |      |
|------------|----|------|
| POUR       | 24 | voix |
| CONTRE     | 0  | voix |
| ABSTENTION | 0  | voix |

**OBJET :**

**AFFAIRE SCOLAIRE**

Renouvellement de la  
dérogation de la semaine  
de 4 jours aux écoles

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 19/02/2024

Date de télétransmission  
en préfecture : 19/02/2024

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le quinze février deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2024

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Céline CHASTIN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Brigitte NIRONI (pouvoir donné à Stéphane RAYNAUD), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable unanime des 3 conseils d'école (Primaire Bernou du 13 février 2024, Maternelle Bourg du 12 février 2024 et Élémentaire Bourg du 13 février 2024 pour le maintien à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2024 ;

Considérant que depuis la rentrée 2018, les écoles de St-Pantaléon-de-Larche sont sous le système dérogatoire de 4 jours par semaine ;

Considérant que cette organisation apporte toute satisfaction ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET un avis favorable au maintien à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2024.**
- **SOLLICITE le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze, pour le renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours dès la rentrée 2024 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :**
  - **Ecole Maternelle et Élémentaire Raymond Raoul Blusson du Bourg : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45 – 12h00 / 13h45 – 16h30 ;**
  - **Ecole Primaire François Delbary de Bernou : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 15 février 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE